

## Organisation interne de Jurisai

### LA CHAMBRE DES COMPTES TRÈS ACTIVE

La première assemblée générale de cette organisation s'est tenue à Paris en octobre dernier avec comme objectif sa structuration. La Chambre des Comptes (Cdc) y était présente en qualité de membre-observateur.

La Cour de comptes de France a accueilli, du 07 au 09 octobre les travaux de l'assemblée générale constitutive de Jurisai, une organisation internationale qui rassemble les institutions supérieures de contrôle (ISC) de finances publiques ayant des fonctions juridictionnelles. Cette organisation succède au Forum des institutions supérieures de contrôle juridictionnelles dont elle prolonge l'activité dans la promotion du modèle juridictionnel et le renforcement des normes, standards professionnels et pratiques afférentes.

Au sens de Jurisai, une ISC dispose d'un pouvoir juridictionnel lorsqu'elle est investie du mandat légal de sanctionner une personne en raison d'une irrégularité ou d'un dommage, lié à l'utilisation de fonds publics relevant de la compétence de l'ISC.

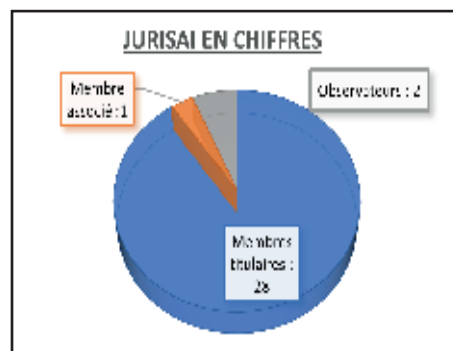
En ouverture aux assises de Paris, les participants ont eu droit à un colloque international sur la thématique : « Auditeur et juge : des institutions supérieures de contrôle qui prennent des décisions ». Pour la journée du 07 octobre, deux tables rondes sur les thèmes « Auditeur et juge : les conditions d'une complémentarité harmonieuse » et « Les enjeux et défis de la décision juridictionnelle » étaient au menu des débats.

Autour de ces sujets, d'éminents experts, enseignants d'université et dirigeants des ISC, ont partagé lors des échanges très denses et riches, leurs savoirs et expériences dans différents domaines d'intervention d'une ISC. Le colloque international, dont l'organisation a bénéficié du soutien du Fondafip, s'est achevé par une visite sur inscription de la Cour des Comptes

de France.

Le plat de résistance des travaux de Paris a été la première assemblée générale de Jurisai du 08 octobre. Trois discours ont ponctué l'ouverture de la journée : celui de Pierre Moscovici, président de la Cour des comptes française ; de Bruno Dantas, président de l'INTOSAI et président du Tribunal des Contas da União Brésil ; et celui de Margit Kraker, secrétaire générale de l'INTOSAI, suivis de la cérémonie de signature des nouveaux membres intégrant l'organisation.

Cela fait, l'assemblée s'est consacrée au processus électoral en vue de la formation du bureau de Jurisai. Ainsi, la Cour des comptes de France a été élue à la présidence, le Tribunal de Contas de Portugal occupera la 1ère vice-présidence, et le Tribunal de Contas da União Brésil sera la 2ème vice-présidence. La Cour des comptes du Royaume du Maroc a été élue au secrétariat général. La Cour des comptes du Sénégal a été élue à la présidence de la Commission de renforcement des capacités, et le Corte dei conti italien a été élu à la présidence de la Commission des parquets. Les ISC de l'Angola, de Djibouti, de l'Espagne et de la Mauritanie feront également partie du Conseil d'administration.



BUREAU ÉLU DE JURISAI	
Présidence :	Cour des comptes de France
1ère Vice-Présidence :	Tribunal de Contas de Portugal
2ème Vice-Présidence :	Tribunal de Contas da União Brésil
Secrétariat Général :	Cour des comptes du Royaume du Maroc
Présidence Commission renforcement des capacités	Cour des comptes du Sénégal
Présidence Commission des parquets	Corte dei Conti Italia

Pour Pierre Moscovici, Premier président de la Cour des comptes de France, cette étape « marque le point de départ d'une coopération renforcée au sein de l'INTOSAI, d'un dialogue permanent et d'une ambition partagée de faire de nos institutions juridictionnelles des modèles de rigueur et de transparence dans le monde entier ».

Au cours de cet important forum, les différentes délégations ont pris une part très active à la plénière sur l'organisation interne de Jurisai dont le point d'orgue a été l'adoption, à l'unanimité des 31 membres, de son plan stratégique. Lors des ateliers, des discussions très fructueuses ont eu cours au sein de (i) la commission du ministère public, (ii) la commission de renforcement de capacités dans laquelle s'est pleinement illustrée les représentants de la Cdc et (iii) la commission des finances, administration et communication. Un dernier sous-groupe avait comme objet d'échanges la réflexion sur les commissions thématiques.

Bien que pas encore officiellement membre de plein droit, la Cdc est résolument engagée dans le processus d'adhésion totale. Pour rappel, la Cdc jouit d'une compétence juridictionnelle depuis sa création. Cette compétence a été davantage renforcée par la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques, qui dispose en son article 86 que la juridiction des comptes a pour mission de « juger les ordonnateurs, les contrôleurs financiers et les comptables publics... ».

A ces travaux de Paris, la juridiction des comptes du Cameroun était représentée par son président Yap Abdou qui accompagnait Théodore Mbenoun, président de la première Section et Arnaud Claude Sadoa, auditeur stagiaire.



« S'assurer du bon emploi des deniers publics et en informer le citoyen »



Une vue de la délégation de la Cdc à Jurisai.